



**Saison 2025/2026**

**PROCES-VERBAL DU BUREAU EXECUTIF N°4**  
**Réunion du 8 janvier 2026 (19h00/21h00)**  
**Visioconférence**

Le 8 janvier 2026 à compter de 19h00, les membres du Bureau Exécutif de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley ») se sont réunis par voie de conférence audiovisuelle sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participant aux débats en tant que membres à voix délibérative :

- 1. AZEMA Jean – Président LNV**
- 2. BAUER Christina – Représentante de la Commission des Athlètes de Haut Niveau**
- 3. COLLOT Isabelle – Vice-Présidente en charge du Volley Assis**
- 4. DE BERNON Françoise**
- 5. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint**
- 6. FLORENT Sébastien – Secrétaire général**
- 7. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Vice-Président en charge du Développement**
- 8. LE THOMAS Viviane – Vice-Présidente en charge de la Formation**
- 9. PEYTAVIN Annie – Trésorière Générale**
- 10. TANGUY Eric – Président**
- 11. VIALA Delphine – Secrétaire Générale Adjointe**

Conformément aux statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance.

Assiste sur invitation du Président avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance**

Assistant sur invitation du Président :

- **Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale (DTN)**
- **Antoine DURAND – Directeur Exécutif**
- **Michel COZZI – Président de la CF Sportive**
- **Guillaume PAPIN – Président de la CF Outdoor**

Date de publication : 02/02/2026

## **1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley (Eric TANGUY)**

*Eric TANGUY prend la parole, présente ses meilleurs vœux à l'équipe et indique être ravi de retrouver l'ensemble des membres du Bureau Exécutif pour cette nouvelle année 2026, avant d'introduire la réunion avec quelques points d'informations, l'intervention pouvant être résumée comme suit :*

- Vente de Choisy quelque peu retardée, vraisemblablement au printemps, du fait de la nécessité d'un devis d'ENEDIS pour déplacer le transformateur problématique depuis de longs mois

## **2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Jean AZEMA)**

*Jean AZEMA prend la parole, l'intervention pouvant être résumé comme suit :*

- Belle promotion des championnats professionnels pendant le Boxing Day
- Bonne ambiance à l'Assemblée Générale de la LNV en décembre 2025 :
  - Bilan voté à l'unanimité
  - Projets évoqués :
    - Terme à prévoir de la location des bureaux actuels pour un projet d'achat d'un nouveau siège
    - Travaux du chantier « LNV TV » lancés
    - Opération de branding discutée : audit quasiment restitué, avec discussions prévues pour le prochain Bureau début février 2026
- Départ chez les salariés de la LNV :
  - Pierre HERAULT pour Tours VB (manager administratif),
  - Paul (CDD qui s'est arrêté au 31/12/2025)
  - et Ugo à moyen terme

L'objectif pour le nouveau service va s'avérer plus orienté vers les volets de promotion et communication et moins dans l'application des règlements

## **3. POLE DTN (Axelle GUIGUET)**

*Axelle GUIGUET prend la parole, l'intervention pouvant être résumé comme suit :*

- Les équipes U18 F et G jouent en WEVZA en ce moment même

## **4. POLE ADMINISTRATION**

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
  - Conseil d'Administration du 13 décembre 2025

**Le PV susmentionné sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration prévu à Créteil le 24 janvier 2026.**

- ✓ Demande de subvention de la LRvolley Réunion pour l'organisation du FESTI BEACH "REYIONÉ DAN SAB"

**RESOLUTION : Une subvention exceptionnelle de 8.000 € est accordée spécifiquement au club organisateur de la compétition, conditionnée à la remise d'un compte rendu sous forme de bilan quantitatif et qualitatif de l'évènement, ainsi qu'un résultat financier.**

- ✓ Prise de position – Nationalité civile française pour représenter la France à l'international

*Axelle GUIGUET prend la parole et indique que, dans la discipline du Volley Sourd, la fédération internationale autorise en sélection nationale des joueurs n'ayant pas la nationalité civile*

*française. En conséquence, le Bureau Exécutif est interrogé sur l'opportunité de voir ces ressortissants étrangers représenter la France à l'échelon internationale dans cette discipline.*

**RESOLUTION : Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité de refuser jusqu'à nouvel ordre que des ressortissants étrangers, c'est-à-dire des joueurs n'ayant pas la nationalité civile française, puissent être sélectionnés en équipe de France Volley Sourd et corollairement représenter la France à l'échelon internationale dans cette discipline.**

- ✓ Etat de situation Société Volley-Ball Project (projet MyCoach) :
  - Paiement des dettes à hauteur de la quote-part FFvolley
  - Vente des parts à un associé

Pour rappel, Eric TANGUY indique que la société Volley-Ball Project a été créée en 2017 avec pour objectif le développement de l'outil MyCoach.

Etant que la commercialisation à l'international n'a pas abouti, l'absence de produits depuis de nombreuses années a placé l'entreprise en difficulté.

En conséquence, il est proposé de sortir proprement de ce dossier car cela pourrait engager la FFvolley pour de nombreuses années et dans le but de montrer patte blanche à BPI France, financeur originel de ce projet, la proposition pouvant être résumée comme suit :

- Remettre la société à l'équilibre en réglant nos dettes : avec un total estimé à hauteur de 150k €, les 20% de quote-part représentent 30k € pour la FFvolley
- Vendre nos parts à Thomas DE PARIENTE, autre actionnaire

**RESOLUTION : Le Bureau Exécutif décide (4 votes pour / 2 contre / le reste des participants s'abstenant) de ne pas procéder au remboursement des dettes, les éléments du dossier n'étant pas suffisamment étayés pour prendre une décision en toute connaissance de cause.**

## 5. POLE SPORTIF (Michel COZZI)

- ✓ Mise à jour du RG Epreuves Sportives 2025/2026

*Michel COZZI prend la parole et explique l'ensemble des modifications/toilettage du RG Epreuves Sportives pour la saison 2025/2026.*

**Le RG Epreuves Sportives susmentionné sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration prévu à Crêteil le 24 janvier 2026.**

## 6. POLE OUTDOOR (Guillaume PAPIN)

- ✓ Approbation des RPE et du cahier des charges Beach-Volley 2025/2026

*Guillaume PAPIN présente succinctement la problématique rencontrée quant aux documents susmentionnés au sujet des obligations d'arbitres inscrites dans le RPE 2025 du Circuit National France Beach Volley Séries (partie 7.2 et 39) qui ont fait l'objet de discussion entre CF Outdoor et la formation Outdoor de la CF Arbitrage au cours des dernières semaines.*

En tout état de cause, la position de principe qui doit être prise ce jour en Bureau Exécutif est de savoir si l'arbitrage doit être « obligatoire » ou simplement « recommandé » dans le RPE Beach Volley Series susmentionné.

**Le Bureau Exécutif décide de ne pas rendre obligatoire l'arbitrage dans le RPE Beach Volley Series susmentionné, l'ensemble des RPE et cahier des charges Beach-Volley**

**2025/2026 devant être en conséquence RG soumis dans leur version versée au dossier du Conseil d'Administration du 13 décembre 2025 à l'approbation du Conseil d'Administration prévu à Créteil le 24 janvier 2026.**

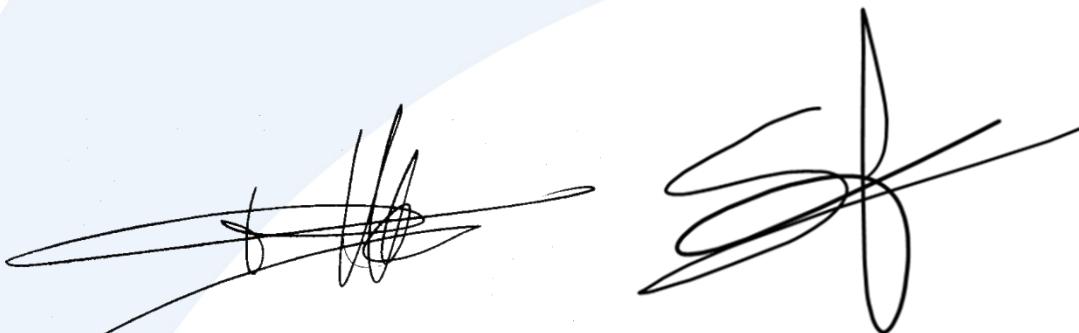
## **7. POLE DEVELOPPEMENT**

Sébastien GONCALVES-MARTINS présente la nécessité d'avoir une structuration du Service "Equipements" de la FFvolley, appuyé par le document de présentation finalisé adressé aux membres du Bureau Exécutif en amont de la présente réunion (cf. Annexe).

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21 heures 30 le 8 janvier 2026.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

Two handwritten signatures are shown side-by-side. The signature on the left is for Eric Tanguy, and the signature on the right is for Sébastien Florent.

---

**Le Président**  
Eric TANGUY

---

**Le Secrétaire général**  
Sébastien FLORENT